

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73084
Objet

**Fixation des redevances
pour 1973, concernant
la participation des
concessionnaires au
nettoyage des plages**

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 16
Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix huit mai à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,
DOMECQ, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE
Mme BIDEAU par Melle FOUCHE
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTREAU
EXCUSES : MM. TETARD - BOUTET

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Dans sa séance du 11 Mai 1973, la Commission des Finances,
a proposé de nouveaux tarifs de redevances, en 1973, pour les
différents concessionnaires de plages, concernant leur participation
aux frais de nettoyage et d'entretien des plages.

LE CONSEIL MUNICIPAL

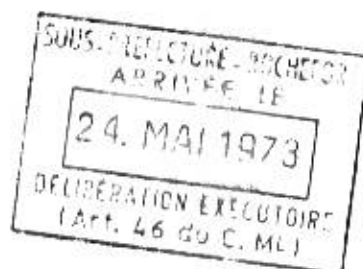
Vu les propositions de la Commission des Finances en
date du 11 mai 1973 ,

DECIDE :

- de fixer comme suit les redevances pour 1973, à verser par les
concessionnaires :

- LE TIKI " Grande Plage "...	{ M. CORNARDEAU)	1 900 F
- LE LIDO " "	{ M. REVELEN)	1 700 -
- PONTAILLAC	{ MM. GENTY & de LAURIERE,	1 900 -
- LE PIGEONNIER	{ M. LETY)	1 000 -
- LE CHAY	{ Mme LEMAIGRE)	1 000 -

./..



- d'encaisser les recettes correspondantes au CHAP. 961.- ART. 7 140 du Budget 1973, étant précisé que les redevances forfaitaires à verser par les professeurs d'éducation physique restent fixées à 2 000 F. (Deux mille francs) conformément à la délibération du 21 Janvier 1972 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et au susdits
Ont signé aux registres MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre



Pour le Maire
Le Premier Adjoint,


Gay TETARD